

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE  
 Un an, 12 fr. : Six mois, 6 fr. : Trois mois, 3 fr.  
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.  
 Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et REDACTION :**

au Ministère d'Etat

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.  
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.  
 S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine nommant un Consul Général.  
 Décision Souveraine nommant les Directeurs des Ecoles primaires de Garçons.  
 Arrêté municipal relatif à la désaffectation de l'emplacement du Cimetière israélite.

**RELATIONS EXTÉRIEURES :**

Condoléances officielles à l'occasion du désastre de Falconara.

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Avis relatif au rétablissement de l'heure normale.  
 Avis d'enquête.  
 Ecole de Dessin Industriel de Monaco.

**ECHOS ET NOUVELLES :**

Hommage rendu à la mémoire de S. A. S. le Prince Albert I<sup>er</sup> par l'Université de Buenos-Ayres.  
 Cérémonie religieuse à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de S. A. S. la Princesse Héritière.  
 Hommage de la Commune de la Turbie à la mémoire de S. A. S. le Prince Albert.  
 Découverte de fresques d'intérêt historique.

**PARTIE OFFICIELLE****ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 34.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU  
 PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Paul Crémieu-Javal, Vice-Consul de Notre Principauté à Londres, est nommé Consul Général, en remplacement de M. Théodore Lumley, décédé.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Directeur du Service des Relations Extérieures sont chargés de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le treize septembre mil neuf cent vingt-deux.

LOUIS.

Par le Prince :  
 Le Secrétaire d'Etat,  
 FR. ROUSSEL.

Par Décision Souveraine en date du 10 septembre 1922, le Frère Théozone-Denis, Directeur de l'Ecole de Monte Carlo, a été nommé Directeur de l'Ecole de Monaco-Ville, en remplacement du Frère André-Joseph, admis à faire valoir ses droits à la retraite ;

Le Frère Sulin, Directeur de l'Ecole de la Condamine, a été nommé Directeur de l'Ecole de Monte Carlo, en remplacement du Frère Théozone-Denis ;

Le Frère Stanislas-Alfred, professeur au Collège Saint-Charles, de Bordighera (Italie), a été nommé Directeur de l'Ecole de la Condamine.

**ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

Nous, Maire de Monaco.

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909 ;

Considérant que l'espace affecté aux fosses communes du Cimetière israélite doit recevoir une autre affectation ;

**Arrêtons :****ARTICLE PREMIER.**

L'Administration des Pompes Funèbres est autorisée, aux termes de sa demande en date du 20 septembre courant :

1° à reprendre le terrain affecté aux fosses communes du Cimetière israélite, datant du 1<sup>er</sup> janvier 1909 au 15 mai 1917 ;

2° à transférer dans une autre partie du Cimetière les cercueils se trouvant dans les fosses numéros 5 et 6 du Cimetière israélite.

**ART. 2.**

Les familles qui désirent conserver les objets funéraires déposés dans le Cimetière sur l'emplacement à renouveler, sont avisées qu'elles doivent les faire enlever dans le délai de dix jours, à partir de la publication du présent Arrêté.

Passé ce délai, ces objets seront enlevés d'office, conservés pendant un mois à la disposition des familles, puis détruits.

Monaco, le 25 septembre 1922.

Le Maire : ALEX. MÉDECIN.

**RELATIONS EXTÉRIEURES**

A la suite de l'horrible catastrophe qui a frappé la région italienne de La Spezia, M. le Secrétaire d'Etat F. Roussel, Directeur du Service des Relations Extérieures, a adressé à M. Pittalis, Consul d'Italie, ses condoléances personnelles et celles de son Service.

M. Pittalis a fait parvenir à M. le Secrétaire d'Etat l'expression de ses remerciements et de ceux de la Colonie Italienne.

S. G. Monseigneur Bruley des Varannes, Evêque de Monaco, au cours d'une visite rendue au Consul d'Italie, a exprimé également les regrets les plus émus pour les malheureuses victimes de Falconara.

Les mêmes sentiments de sympathie ont été manifestés par M. Castéran, gérant du Consulat Général de France, qui s'est rendu personnellement au Consulat d'Italie.

**AVIS & COMMUNIQUÉS**

Il est rappelé au public qu'aux termes de l'article 2 de l'Arrêté ministériel du 21 mars 1922, l'heure normale sera rétablie le 7 octobre 1922, à 24 heures.

**AVIS D'ENQUÊTE**

Le Maire de la Ville de Monaco a l'honneur d'informer les habitants qu'une demande a été faite par M. Libois Louis, à l'effet d'être autorisé à installer un moteur électrique dans son atelier de serrurerie, situé au n° 5 de la rue de la Colle, à la Condamine.

En conséquence, le dossier de cette affaire sera déposé à la Mairie pendant dix jours, à compter d'aujourd'hui 2 octobre courant.

Les personnes qui pourraient avoir des réclamations à faire, au sujet de l'installation de ce moteur, sont invitées à prendre connaissance du dossier et à remettre au Secrétaire de la Mairie leurs observations et réclamations.

Monaco, le 2 octobre 1922.

P. le Maire,

Un Adjoint : (Signé) GIOFFREDO.

**ÉCOLE DE DESSIN INDUSTRIEL DE MONACO.**

L'École de Dessin industriel de Monaco ouvrira les cours le lundi 2 octobre.

La première semaine d'octobre est réservée à l'inscription. L'inscription au cours de dessin d'après nature de M. Colombo (à Monaco) aura lieu les lundi, mercredi et vendredi, 2, 4, 6 octobre, de 8 heures à 10 heures du soir, à l'École de Dessin. — L'inscription au cours d'art décoratif de M. Gaillard (à Monaco) aura lieu les mardi, jeudi, samedi, 3, 5, 7 octobre, de 8 heures à 10 heures du soir. — L'inscription au cours de construction du bâtiment de M. Lauro, à Monte Carlo (École Saint-Charles) aura lieu les lundi, mercredi, vendredi, 2, 4, 6 octobre, de 8 heures à 10 heures du soir.

Pour l'inscription, chaque élève doit être accompagné du père, de la mère, ou du tuteur, qui signera sur le registre d'inscription. Un carnet de présence sera remis à chaque élève.

**ÉCHOS & NOUVELLES**

L'Université de Buenos-Ayres, en séance solennelle, a rendu à la mémoire du Prince Albert I<sup>er</sup> de Monaco un brillant hommage auquel se sont joints la Faculté des Sciences et le Comité Océanographique présidé par M. Ezequiel Paz. Des discours exaltant l'œuvre immense et féconde du Prince défunt, ont été prononcés par M. Clause, Ministre de France, et par les Professeurs Gonnet et Holmerg.

Vendredi 29 septembre dernier, à 9 heures du matin, a été célébrée, en la Cathédrale de Monaco, une grand-messe solennelle à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de S. A. S. la Princesse Héritière.

La messe a été célébrée par M<sup>sr</sup> de Villeneuve,

Prélat de la Maison du Pape, Chapelain du Palais et Archidiacre du Chapitre de la Cathédrale, assisté de l'Abbé Derouet, vicaire, et du R. P. Leber, diacre et sous-diacre.

S. G. M<sup>gr</sup> Bruley des Varannes, Evêque de Monaco, assistait au trône épiscopal.

Dans les stalles du chœur on remarquait les membres du Chapitre de la Cathédrale, ainsi que les membres du Clergé séculier et régulier.

Au cours du Service divin, la Maîtrise, dirigée par M<sup>gr</sup> Perruchot, Prélat de la Maison de S. S. le Pape, Vicaire Général du Diocèse et Maître de Chapelle de l'Eglise Métropolitaine, a exécuté des œuvres de circonstance.

La commune de la Turbie a, sur l'initiative de son Maire, M. Ph. Casimir, résolu de donner le nom du Prince Albert I<sup>er</sup> à l'une de ses avenues principales, en reconnaissance de l'intérêt que le Souverain défunt ne cessa de témoigner aux travaux entrepris pour dégager et restaurer le Trophée de l'empereur Auguste et du Haut patronage qu'il daigna accorder au Comité constitué à cet effet.

La pose de la plaque indicatrice a donné lieu, dimanche matin, à une belle manifestation à laquelle ont pris part les Autorités et les Représentants élus de la Commune et du Département, d'une part, de la Principauté, d'autre part.

A 8 heures et demie, M. le Maire a reçu sur la place de la Mairie, à leur descente d'automobile, M. le Colonel Roubert, représentant S. A. S. le Prince Louis II, et M. Butavand, Conseiller de Gouvernement, représentant S. Exc. le Ministre d'Etat.

A la même heure, M. Barla, Conseiller municipal, recevait, à la gare du chemin de fer à crémaillère, M. Castéran, Vice-Consul, représentant M. le Consul Général de France; M. Jioffredy, Adjoint, représentant le Maire de Monaco; les Présidents ou Représentants des Corps élus; de nombreux Dignitaires et Chefs de service; les Présidents et membres de la plupart des Sociétés monégasques.

D'un autre côté, étaient arrivés, par la route, M. Veillon, Vice-Président du Conseil de Préfecture, représentant le Préfet des Alpes-Maritimes; M. Arago, Vice-Président de la Chambre et Conseiller Général; MM. Baretty, Ricolfi et Dr Grinda, Députés; Louis Gassin, Président de la Commission départementale, délégué du Touring Club de France; des Conseillers Généraux et d'arrondissement, des Maires des communes voisines, etc.

Un cortège, précédé de la Philharmonique de Monaco et d'une délégation des Carabiniers du Prince, s'est rendu à l'église où un Service funèbre a été célébré par M. Le Peuven, Curé de la Paroisse. M<sup>gr</sup> de Villeneuve, Chapelain du Palais, assistait à la cérémonie. Le Colonel Roubert avait pris place dans le chœur. M. Veillon occupait un fauteuil en haut de la nef, vis-à-vis du catafalque. Les autres Autorités avaient pris place aux sièges qui leur avaient été réservés.

Au cours de la cérémonie, M<sup>lles</sup> Lavie et Orsoni, MM. Bertola, Ainési, Barral et Brial se sont fait entendre dans des œuvres de musique religieuse.

Le cortège se rendit ensuite sur le rond-point qui termine l'avenue Albert I<sup>er</sup> et où une estrade avait été dressée pour les discours.

Le premier, M. Ph. Casimir en gravit les degrés et prononça les paroles suivantes :

Nous rendons aujourd'hui un modeste hommage à la mémoire du Prince Albert I<sup>er</sup> de Monaco.

C'est comme une fleurette déposée sur Sa tombe. Mais la raison qui nous l'inspire est bien celle du Grand Prince, de l'illustre Savant que nous voulons honorer. Permettez-moi de l'indiquer et vous verrez que cette manifestation dépasse le cadre de la commune où vous nous avez fait l'honneur de venir.

Je dois retracer l'historique de la Section locale de la Société des Fouilles Archéologiques, placée sous la présidence d'honneur de S. A. S. le Prince Albert I<sup>er</sup> de Monaco et qui, grâce à cet illustre patronage, a pu

réaliser des travaux qui intéressent les Sciences historiques et archéologiques.

La Tour qui domine la Turbie — et qui a donné son nom à notre commune — est ce qui reste du Trophée des Alpes érigé l'an V avant J.-C. à la gloire de l'Empereur Auguste pour avoir soumis les peuples des Alpes, depuis l'Adriatique jusqu'à la Méditerranée. Ce monument a marqué la fin de l'expansion romaine en Occident. La Gaule, l'Espagne, les Iles Britanniques étaient déjà conquises. Seul restait indépendant le secteur des Alpes. Auguste en entreprit la réduction pour unifier son Empire. C'est ce qu'indique la grande inscription placée sur le Trophée et dont Plin nous a conservé le texte. En édifiant ce monument, les Romains voulurent affirmer leur puissance sur ce point du littoral où leur voie militaire pénétrait d'Italie en Gaule.

Les passages des Barbares, surtout des Lombards, au VI<sup>e</sup> siècle de notre ère, commencèrent les mutilations de l'immense et majestueux Trophée. Les guerres du moyen âge aggravèrent et déjà au XIII<sup>e</sup> siècle, lorsqu'il fut hâtivement transformé en forteresse, le sol qui l'entourait était jonché d'un amoncellement de ruines. Ainsi seulement s'explique la préservation du soubassement romain que nous avons retrouvé intact; les débris qui le recouvraient l'ont protégé.

L'affectation du monument en forteresse fit que les ingénieurs de Louis XIV, en 1706, le comprirent parmi les fortifications du Comté de Nice que la guerre obligeait de démolir. Du Château de Nice, du fort de Saint-Hospice, la poudre put avoir raison, et leur disparition a été complète. Seul, le massif romain de la Tour de la Turbie a pu résister. Les mines tirées sur ses quatre côtés l'ont ébréchée, mais la partie la plus importante est restée debout, continuant à dominer la région. Il en resulta cependant une plus grande accumulation de ruines à sa base.

A ces destructions historiques, ajoutez les pillages individuels, incessants et innombrables. On considérait le monument comme une carrière de pierres où l'on venait s'approvisionner de matériaux pour toutes les constructions, non seulement de la Turbie, mais des environs. Les marbres d'abord ont été recherchés. Nous savons par le Cartulaire de la Cathédrale de Nice qu'une église a été édiflée au XI<sup>e</sup> siècle par les Turbiasques au quartier de la Condamine à Monaco. Cette église a été démolie pendant les sièges dont a souffert Monaco. Les historiens Gioffredo et Data nous apprennent que le maître-autel de l'ancienne cathédrale de Nice, au Château, était formé de marbres pris à la Turbie. Les Génois aussi venaient s'approvisionner ici de marbres pour leurs palais. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'église de la Turbie fut construite au moyen de grandes pierres prises à la Tour, et c'est ce qu'indique l'inscription placée dans un écusson à la voûte de l'édifice.

Sur ces masses de débris, avaient été apportés des terres et des résidus de la vie de la population, de sorte que la base du Monument disparaissait dans un haut monticule constitué d'éléments divers, qui, par certains côtés, rappelait le Monte Testaccio de Rome.

Tout le monde désirait qu'une vaste opération de dégagement, de nettoyage fut entreprise. Le Comte Spitalieri de Cessole, dans son Mémoire à l'Académie Royale de Turin en 1844, exprimait l'avis du monde savant en demandant que des fouilles fussent opérées dans cette masse. Tous les visiteurs de la Turbie et notre population formulaient le même vœu. Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, nos prédécesseurs à la Mairie de la Turbie, s'adressèrent à M. Borriiglione, qui était alors l'homme le plus puissant des Alpes-Maritimes, en le priant de trouver un moyen d'exécuter ce grand travail. M. Borriiglione dut se déclarer impuissant.

Enfin, il a pu être accompli, je vais dire comment : Sous les auspices de la grande Société des Fouilles Archeologiques de Paris, ayant à sa tête trois hautes personnalités scientifiques, membres de l'Institut, MM. Ernest Babelon, Marcel Dieulafoy et Raphaël Eischoffsheim, une section locale a été formée ici.

Elle a été ainsi constituée :  
Président d'honneur : S. A. S. le Prince de Monaco;  
Président : M. le Préfet des Alpes-Maritimes;  
Vice-Présidents : M. Camille Blanc, Maire de Beausoleil, ancien Maire de la Turbie; M. le Général Goetschy (décédé), remplacé par M. F. Arago, Vice-Président de la Chambre des Députés; M. Dominique Durandy (décédé), remplacé par M. Louis Gassin, Vice-Président du Conseil Général; M. le Docteur Baréty, Conseiller Général (décédé), remplacé par son fils, M. Léon Baréty, Député;  
Trésorier : M. le Général Bassot, Directeur de l'Observatoire de Nice (décédé), remplacé par M. Alexandre Noghès, Trésorier Général des Finances de la Principauté;

Secrétaire : M. Philippe Casimir, Maire de la Turbie.  
La très Haute Personnalité de notre Président d'honneur, le Prince Albert de Monaco, Membre de l'Institut, comme les trois éminents Savants qui dirigeaient la Société Centrale, a donné à notre Société locale une

influence active, grâce à laquelle a pu être enfin entrepris le travail depuis si longtemps désiré.

Les travaux de fouilles, commencés en 1905, ont duré jusqu'en 1909, cinq campagnes de dur et délicat labeur qui ont permis de déblayer les amas de décombres que les siècles avaient accumulés à la base du Monument, — et c'est là dessous que nous avons découvert intact le soubassement romain originel.

Ensuite, de 1909 à 1914, avec l'appui du Ministère des Beaux-Arts, qui avait placé notre action sous le contrôle de M. Formigé, Architecte en Chef des Monuments Historiques, notre Société a commencé la reconstitution d'un secteur du Trophée par l'élevation de deux colonnes, dont les parties provenaient des fouilles. Deux autres colonnes sont maintenant préparées pour être également restituées à leur place primitive.

Ces travaux ont été consacrés en 1906 par la visite officielle de M. Dujardin-Beaumetz, Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, et en 1909, par la visite également officielle de M. Fallières, Président de la République, et de M. Clémenceau, Président du Conseil.

Telle est l'œuvre, Messieurs, que la Section locale de la Société des Fouilles Archéologiques a pu accomplir, grâce aux auspices favorables que faisait descendre sur son action son illustre Président d'honneur, et c'est pourquoi nous avons voué à sa mémoire une reconnaissance infinie.

L'œuvre scientifique du Prince Albert I<sup>er</sup> de Monaco est considérable. Océanographie, anthropologie, préhistoire, en toutes ces sciences, il a ouvert des voies nouvelles qui le placent au premier rang des savants de notre époque.

Je salue la présence, à cette réunion, de deux collaborateurs du Prince, M. le Docteur Richard et M<sup>gr</sup> Léonce de Villeneuve.

Nous montrons aujourd'hui que, sur cet antique sol de la Turbie, contigu à Sa Principauté, le Prince Albert a ajouté à Sa grande œuvre une partie intéressante concernant l'archéologie historique. C'est pourquoi nous avons cru faire acte de justice en honorant de Son nom cette Avenue.

Nous avons déjà attribué à quelques-unes de nos voies des noms se rapportant à l'histoire locale. Je citerai :

La Rue des Poilus et l'Avenue de la Victoire, deux noms qui résument la grande guerre, les poilus ayant été la cause dont la Victoire a été l'effet;

La Rue de l'Empereur Auguste, en l'honneur du véritable fondateur de la Turbie qui s'est formée autour de son monument;

La Rue Comte de Cessole, pour rappeler l'important mémoire adressé en 1844 à l'Académie Royale de Turin, sur le Trophée et la voie romaine à la Turbie;

La Place Gioffredo, parce que l'historien niçois, au XVII<sup>e</sup> siècle, est venu étudier ici le Trophée des Alpes et nous a conservé des documents précieux à son sujet;

La Place Théodore de Banville, le grand poète qui a chanté le laurier de la Turbie;

La Place Fallières, en souvenir de la visite du Président de la République à nos travaux de fouilles;

La Rue Michel Rossetto, nom du premier Maire de la Turbie qui a obtenu des crédits pour la consolidation de la Tour;

La Rue Dominique Durandy, pour fixer le souvenir d'un grand ami de la Turbie qui s'est toujours intéressé à notre commune. Lisez la notice qu'il lui a consacrée dans le premier volume de *Mon Pays*. Je puis ajouter que sa famille publiera bientôt un livre posthume intitulé : « De la frontière au Trophée de la Turbie ».

Ces noms popularisent un cours d'histoire locale. Nous les complétons aujourd'hui en baptisant : Avenue Prince Albert I<sup>er</sup> de Monaco, la belle voie qui se termine par le rond-point dominant directement la Principauté de Monaco, belvédère d'où l'on découvre ce qu'on a qualifié le plus beau panorama de la Riviera.

Le Prince Albert I<sup>er</sup> est pour nous la Haute Personification de la Société des Fouilles Archéologiques dont l'œuvre restera dans l'histoire déjà deux fois millénaire du Trophée de la Turbie.

Messieurs les Représentants des Autorités, merci d'avoir bien voulu venir réhausser par votre présence cette cérémonie, hommage pieux et reconnaissant à la mémoire du Prince Albert I<sup>er</sup>.

Nous sommes particulièrement touchés que S. A. S. le Prince Louis ait daigné se faire représenter par M. le Colonel Roubert, Commandeur de la Légion d'Honneur. Nous le prions de vouloir bien transmettre à S. A. S. les vœux respectueux que nous formons pour Sa Personne, et pour Sa Famille, LL. AA. SS. Madame la Duchesse et M<sup>gr</sup> le Duc de Valentinois.

M. Veillon prononce ensuite un discours d'une rare élégance de forme et d'une grande distinction de pensée. Il associe le Département à l'hommage que La Turbie rend au Prince qui restera dans l'histoire Albert I<sup>er</sup> le Savant.

« La prospérité de la Principauté de Monaco,

ajoute M. Veillon, est aussi la vôtre, Turbiasques. Demain, sans nul doute, appelée par ce boulevard qui attend, dirait-on, son raccordement avec une autre voie, cette prospérité, petit à petit montera. Elle montera, maison par maison, parce que, sous le règne nouveau d'un Prince qui, jusqu'ici, a donné son inlassable activité à la France, l'expansion économique de la Principauté, guidée par une belle activité, s'épanouira encore davantage.

« Alors le symbole sera vivant, car, ce n'aura pas été en vain que l'Avenue du Prince-Albert-1<sup>er</sup> de Monaco aura jeté son appel vers le Prince Louis II de Monaco, Général de l'Armée française dont, soit comme représentant du Préfet, soit comme président des Anciens Combattants de cette région qui ne fait qu'une dans notre Société, je salue le nom, joint à celui de Son Auguste père, dont nous sommes venus tous glorifier la mémoire. »

Au nom du Gouvernement de la Principauté et du Ministre d'Etat, M. Butavand remercie ensuite la commune de La Turbie de l'hommage qu'elle a rendu à la mémoire du Prince Albert 1<sup>er</sup> de Monaco, qui laissera un souvenir impérissable dans l'histoire de la Principauté, comme dans l'histoire de l'humanité, par Son libéralisme, Sa science et Sa bonté.

« Libéral, Il le fut, dit-il, puisqu'Il dota Son peuple d'une Constitution et accorda aux étrangers établis sur Son domaine, une véritable charte leur permettant de prendre part à la direction des affaires du pays.

« D'autres ont dit la part qu'Il prit au développement scientifique de notre époque. Mais Il ne s'est pas limité dans ce domaine. Un esprit avide de vérité scientifique comme le sien, ne pouvait manquer de s'intéresser aux recherches locales d'un si haut intérêt, auxquelles le Maire de La Turbie s'est consacré, recherches qui mirent en évidence la valeur des vestiges historiques de La Turbie.

« Dans le domaine de la bonté, le Prince Albert devait donner la mesure de Son grand cœur. Que d'idées généreuses, ajoute M. Butavand, pour le bien-être social et le progrès humain sont parties du rocher de Monaco ! »

Et M. Butavand termine en remerciant, au nom du Gouvernement Princier, les organisateurs de cette belle manifestation de reconnaissance.

D'éloquents discours sont ensuite prononcés par M. Gassin, au nom du Touring-Club de France et par M. Arago, au nom de la représentation du Département. Les deux orateurs ont rendu un respectueux hommage à la mémoire du Prince Albert, salué en termes chaleureux le règne nouveau du Prince Louis dont ils ont célébré la valeur, et ont tenu à faire l'éloge du vaillant officier par lequel le Souverain avait daigné Se faire représenter.

En effectuant des travaux de restauration au Lycée de Monaco, les ouvriers ont mis à découvert, sur les parois du vestibule attenant à l'ancienne sacristie de la chapelle de la Visitation, des fresques très bien conservées et présentant un réel intérêt historique; on présume que ces peintures murales datent du XVIII<sup>e</sup> siècle, époque où le couvent de la Visitation, actuellement le Lycée, fut fondé par le Prince Louis 1<sup>er</sup> et sa femme Catherine Charlotte de Grammont; les pouvoirs publics se sont intéressés à cette découverte qui sera, sous peu, soumise à des techniciens, lesquels décideront de sa valeur artistique et feront en ce cas procéder à leur complet dégagement.

#### Facilités de transport consenties aux visiteurs de l'Exposition Coloniale de Marseille.

Les billets d'aller et retour, délivrés pour Marseille pendant la durée de l'Exposition Coloniale auront une validité exceptionnelle de 8 jours lorsque leur validité normale sera inférieure à cette période.

D'autre part, les voyageurs porteurs de billets simples ou d'aller et retour pour les gares au-delà de Marseille pourront s'arrêter à Marseille pendant 3 jours.

Ces trois jours s'ajouteront à la durée normale de validité du billet.

Étude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

#### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le neuf septembre mil neuf cent vingt-deux, dont expédition transcrite au bureau des hypothèques de Monaco le quinze septembre même mois, volume 163, n<sup>o</sup> 11, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté :

MM. Jean-Baptiste-François VATRICAN père, et Henri VATRICAN fils, tous deux entrepreneurs de travaux publics, demeurant ensemble à Monaco, chemin de la Turbie, chalet Spéranza, ont acquis individuellement entre eux,

De M<sup>lles</sup> Esther-Gabrielle CHARRIN et Renée-Gabrielle-Isabelle CHARRIN, toutes deux célibataires majeures, sans profession, demeurant au Château de Nety, commune de Saint-Etienne-des-Ouillières (Rhône) :

Un Chalet appelé « Villa Spéranza », situé à Monaco, quartier de la Condamine, lieu dit Castellaretto, chemin de la Turbie, élevé sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage, et d'un deuxième étage en belvédère, local sous le jardin ouvrant de plain-pied sur le chemin de la Turbie, ensemble le terrain sur lequel il repose et qui en dépend, porté au plan cadastral sous les numéros 423 et 424 de la section B, confinant : au midi, au chemin de la Turbie ; au nord-est, à M. Berrens ; à l'ouest, à M. Gambey, ancienne propriété Fontaine, mur mitoyen.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de quatre-vingt mille francs, ci..... 80.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le trois octobre mil neuf cent vingt-deux.

Pour extrait :  
Signé : ALEX. EYMIN.

Étude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

#### ADJUDICATION DE FONDS DE COMMERCE

(Première Insertion.)

Aux termes d'un procès-verbal dressé par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le douze septembre mil neuf cent vingt-deux, M. Henri CASTELLINI, imprimeur, demeurant à Monaco, rue du Milieu, n<sup>o</sup> 7, s'est rendu adjudicataire du fonds de commerce d'imprimerie avec atelier de reliure et magasin pour la vente au détail d'articles de bureau et autres s'y rattachant, exploité à Monaco, rue Saige, n<sup>o</sup> 8, sous la dénomination d'*Imprimerie Industrielle Monégasque*, le dit fonds dépendant de la Société en nom collectif, aujourd'hui dissoute, « Castellini et Cie », dont le siège était à Monaco, rue Saige, n<sup>o</sup> 8, ayant existé entre le dit M. CASTELLINI, M. Louis CAPPONI et M. Jean ROSSO, aussi imprimeurs, demeurant à Monaco.

Les créanciers de la Société Castellini et Cie, et ceux personnels à chaque associé, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite adjudication, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 3 octobre 1922.

Signé : ALEX. EYMIN.

Étude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, le vingt-six septembre mil neuf cent vingt-deux, M. Louis GUYON, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, boulevard des Moulins, numéro 30, a vendu :

à M. Léon EPALLE, demeurant à Paris, rue de la Goutte d'Or, numéro 38,

Le fonds de commerce de fournitures de modes, ouvrages de dames, parfumerie, maroquinerie et bibelots de fantaisie, qu'il exploitait à Monte-Carlo, boulevard des Moulins, numéro 30.

Ledit fonds comprenant la clientèle ou l'achalandage y attaché, le nom commercial, l'enseigne, les différents objets mobiliers et le matériel servant à son exploitation, ainsi que le droit au bail des lieux où il est exploité.

Avis est donné aux créanciers de M. Guyon, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, au domicile élu à cet effet en l'étude de M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 3 octobre 1922.

Signé : A. SETTIMO.

Étude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, le douze septembre mil neuf cent vingt-deux,

M. Bernardin OVIDIO, serrurier, et M<sup>me</sup> Charlotte IVALDI, épicière, son épouse, demeurant à Monaco, quartier du Castellaretto, impasse du Castellaretto, n<sup>o</sup> 2, a vendu :

à M<sup>me</sup> Domenica DAMILANO, veuve de M. Antoine BESSONE, demeurant à Monaco, impasse du Castellaretto, n<sup>o</sup> 2,

Le fonds de commerce d'épicerie, comestibles, vente de pétrole, d'alcool à brûler, vins en gros et au détail à emporter, exploité à Monaco, impasse du Castellaretto, n<sup>o</sup> 2, et comprenant la clientèle et l'achalandage y attachés, le nom commercial, l'enseigne, et les différents objets mobiliers et le matériel servant à son exploitation.

Avis est donné aux créanciers de M. et M<sup>me</sup> Ovidio, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite vente, dans le délai de dix jours, à compter de la date de la présente insertion, au domicile élu à cet effet, en l'étude de M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 3 octobre 1922.

Signé : A. SETTIMO.

#### 2<sup>e</sup> AVIS

M. R. CANIS a vendu à M. Justin HEHLEN, 33, boulevard de l'Ouest, une voiture automobile avec numéro.

Faire opposition entre les mains de l'acquéreur.

#### APPAREILS et PLOMBERIE SANITAIRES

•••••  
H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER  
•••••

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL  
Distribution d'Eau chaude.

**The Mozambique Trading and Plantation Company****Avis de Convocation**

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie Commerciale et Agricole de Mozambique (Mozambique Trading and Plantation Company), Société anonyme au capital de Un million de francs, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le lundi 30 octobre 1922, à 10 heures, au siège de la Société, à Monaco, 1, avenue Saint-Martin.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1° Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires des Comptes ;
- 2° Approbation des Comptes de l'Exercice 1921 ;
- 3° Election d'un Administrateur ;
- 4° Nomination des Commissaires des Comptes ;
- 5° Questions diverses.

*Le Conseil d'Administration.*

**Compagnie des Caoutchoucs du Mozambique****Avis de Convocation**

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie des Caoutchoucs du Mozambique, Société anonyme au capital de Un million de francs, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le lundi 30 octobre 1922, à 11 heures, au siège de la Société, à Monaco, 1, avenue Saint-Martin.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1° Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires des Comptes ;
- 2° Approbation des Comptes de l'Exercice 1921 ;
- 3° Election du Président ;
- 4° Election de deux Administrateurs ;
- 5° Nomination des Commissaires des Comptes ;
- 6° Questions diverses.

*Le Conseil d'Administration.*

**Société du Madal****Avis de Convocation**

Messieurs les Actionnaires de la Société du Madal sont priés d'assister à l'Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le 31 octobre 1922, à 10 heures du matin, au siège de la Société, à Monaco.

**ORDRE DU JOUR :**

- Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires des Comptes ;  
 Approbation des Comptes de l'Exercice 1921 ;  
 Affectation du résultat de l'Exercice 1921 ;  
 Election du Président du Conseil d'Administration pour 1923 et 1924-1925 ;  
 Election de deux Administrateurs ;  
 Nomination des Commissaires des Comptes pour l'Exercice 1922 ;  
 Questions diverses.

Les possesseurs de titres au porteur devront déposer leurs actions avant le 22 octobre, au siège de la Société, à Monaco.

*Le Conseil d'Administration.*

**CRÉDIT FONCIER DE MONACO**

SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE

AU CAPITAL DE DEUX MILLIONS DE FRANCS

**AVIS DE VERSEMENT**

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que le versement du deuxième quart sur les actions de la deuxième tranche sera appelé du 15 au 31 octobre.

Monaco, le 3 octobre 1922.

*Le Conseil d'Administration.*

**SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE  
DU  
PARK-PALACE de MONTE-CARLO**

Messieurs les Actionnaires de la Société du Park-Palace sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le jeudi 26 octobre 1922, à 10 heures du matin, au siège social, Park-Palace, Monte-Carlo.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport de MM. les Commissaires des Comptes ;
- 3° Approbation des Comptes, s'il y a lieu ;
- 4° Nomination des Commissaires aux Comptes.

Pour être admis à cette Assemblée, les Actionnaires devront déposer leurs titres au siège social, cinq jours avant la réunion.

La production d'un récépissé de dépôt, délivré par les principaux établissements de crédit, équivaut à celle des titres eux-mêmes.

*Le Conseil d'Administration.*

**SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT  
INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS**

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital : **75 millions.** - Réserves : **25.630.000.**

*Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis.  
 Succursale à PARIS, 4, rue Auber.*

Président : **M. Edouard Cazalet.**

**Groupe des Agences du Sud-Est :**

NICE, ANTIBES, CANNES, DIGNE, FRÉJUS, GRASSE  
 MONTE CARLO (Park-Palace).  
 MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi.

*Correspondants dans toutes les villes de France  
 et principales villes de l'Etranger.*

**Opérations de la Société :** Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envois et transferts de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Etranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Gardé d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

**LA FRANCE**

INCENDIE — CHOMAGE — VIE

Capitaux et Incendie ..... 92 Millions  
 Fonds de Garantie / Vie ..... 103 Millions  
*Compagnie Fondée en 1837*

**LA CONCORDE**

TOUS ACCIDENTS & CONTRE LE VOL

Capital Social ..... 6 Millions 800.000 Frs.  
 Fonds de Garantie... 13 Millions.

*Compagnies contrôlées par l'État Français, autorisées et légalement reconnues dans la Principauté de Monaco.*

LOUIS BIENVENU

AGENT GÉNÉRAL

Villa Marie-Pauline, 1, avenue Crovetto, boulevard de l'Ouest, MONACO  
 (Téléphone 5-54.)

**ÉLECTRICITÉ**

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

**G. BARBEY**

Maison Principale **MONTE CARLO** Magasin d'Exposition  
 SPRING PALACE **VILLA SAN-CARLO**  
 33, boul. du Nord 22, boul. des Moulins

**Comptoir National d'Escompte  
DE PARIS**

Société Anonyme au Capital de  
**250 millions** de francs entièrement versés.

**AGENCES DE**

MONTE CARLO : *Galerie Charles III*  
 LA CONDAMINE : *25, boulevard de la Condamine*  
 MENTON : *Avenue Félix-Faure*

Escompte :: Recouvrements :: Chèques  
 Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres  
 Ordres de Bourses :: Avances sur Titres  
 Mandats de voyage :: Lettres de Crédit  
 Change de Monnaies étrangères  
 Location de Coffres-forts

INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE  
 EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

**Caveaux Spéciaux**

pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

**Crédit Hypothécaire  
DE MONACO**

Société Anonyme au Capital de **10 millions**

*Siège social : MONTE-CARLO  
 (Annexe de l'Hôtel de Paris)*

**OPÉRATIONS :**

Renseignements généraux sur Prêts Hypothécaires.  
 Prêts Hypothécaires et Ouvertures de Crédits.  
 Prêts et Opérations sur Titres de Bourse et Valeurs locales.  
 Ordres de Bourse.  
 Achat et Vente de Valeurs locales.  
 Opérations de Change.  
 Chèques.  
 Renseignements divers.

**BULLETIN**

DES

**OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR****Titres frappés d'opposition.**

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 novembre 1921. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 19386.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1921. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 35729, 35730 et 35731.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 23 novembre 1921. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44478.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 23 décembre 1921. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 68451 et 68452.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 17 janvier 1922. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n<sup>o</sup> 58783.

Exploit de M<sup>e</sup> Soccac, huissier à Monaco, du 17 juin 1922. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 62931 à 62980 inclus.

**Mainlevées d'opposition.**

Du 14 novembre 1921. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44994, 52322, 52323, 52556 et 52997.

Exploit de M<sup>e</sup> Soccac, huissier à Monaco, en date du 30 janvier 1922. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n<sup>o</sup> 19985.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1922. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 49904 et 55560.

**Titres frappés de déchéance.**

Néant.

*L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.*

Imprimerie de Monaco. — 1922.